

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027

SOMMAIRE

1.	Introduction	3
2.	Politique d'accessibilité	3
3.	Recensement des services de communication au public en ligne concernés	4
3.1.	<i>Sites Internet</i>	4
3.2.	<i>Réseaux sociaux</i>	5
3.2.1.	Comptes nationaux.....	5
3.2.2.	Comptes des comités Valentin Haüy et des établissements	5
4.	Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	6
4.1.	<i>Actions de formation et de sensibilisation</i>	6
4.2.	<i>Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets</i>	6
4.3.	<i>Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les contrats passés avec des prestataires</i>	6
4.4.	<i>Traitement des retours utilisateurs</i>	7
5.	Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	7
5.1.	<i>Ressources humaines employées pour l'accessibilité numérique</i>	7
5.2.	<i>Ressources financières employées pour l'accessibilité numérique</i>	8
6.	Planification de la mise en accessibilité	8
6.1.	<i>Année 2025</i>	8
6.1.1.	Accessibilité des contenus – actions 2025.....	8
6.1.2.	Respect des obligations déclaratives – actions 2025	9
6.2.	<i>Année 2026</i>	9
6.2.1.	Accessibilité des contenus – actions 2026.....	9

6.2.2.	Respect des obligations déclaratives – actions 2026	10
6.3.	<i>Année 2027</i>	10
6.3.1.	Accessibilité des contenus – actions 2027.....	10
6.3.2.	Respect des obligations déclaratives – actions 2027	10
7.	Annexes	11
7.1.	<i>Liste des sites Internet</i>	11
7.2.	<i>Liste des comptes réseaux sociaux</i>	12

1. Introduction

L'association Valentin Haüy (AVH) est engagée de longue date en faveur de [l'accessibilité numérique](#). Elle a depuis longtemps entrepris de rendre accessibles les contenus de ses divers sites ainsi que ses publications sur les réseaux sociaux et les courriels qu'elle émet.

Cette démarche de mise en accessibilité correspondait à une démarche citoyenne et à un souci de cohérence d'une association promouvant l'accessibilité numérique.

Mais l'AVH, à l'instar de toutes les grandes associations œuvrant dans le domaine du handicap, ne considérait pas relever de l'ensemble des obligations posées par [l'article 47 de la loi du 11 février 2005](#). Elle n'avait donc pas formalisé de schéma pluriannuel de mise en accessibilité ni publié de déclaration d'accessibilité sur ses divers sites.

À l'occasion d'une modification de l'article 47 de la loi de 2005 intervenue en septembre 2023, l'AVH s'est livrée à une nouvelle analyse juridique du I-2° de cet article 47.

Le détail de cette analyse est exposé dans un [article publié sur le site du Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et les malvoyants \(Certam\)](#).

La conclusion de cette analyse est la suivante :

« **Les associations reconnues d'utilité publique, les associations d'intérêt général et les fondations reconnues d'utilité publique agissant au service des personnes handicapées sont soumises à l'obligation légale d'accessibilité de leurs services de communication au public en ligne.** »

En conséquence, le présent document constitue le schéma pluriannuel de mise en accessibilité de l'association Valentin Haüy pour les années 2025 à 2027.

Ce schéma pluriannuel fera l'objet de plans d'action annuels.

2. Politique d'accessibilité

Un des objectifs essentiels de l'association Valentin Haüy est l'intégration des personnes déficientes visuelles dans la vie sociale et professionnelle. Pour atteindre cet objectif, l'autonomie des personnes déficientes visuelles, qu'elles soient aveugles ou malvoyantes, est un élément indispensable.

Pour une autonomie optimale, il faut que deux conditions soient réunies :

- d'une part un environnement adapté ; c'est la problématique de **l'accessibilité** dans toutes ses déclinaisons (physique, numérique, audiovisuelle, matériels adaptés...);
- d'autre part la maîtrise des techniques de compensation (locomotion, informatique adaptée, gestes de la vie quotidienne...).

L'association Valentin Haüy a donc fait de l'accessibilité en général et de l'accessibilité numérique en particulier un des principaux axes de son action. Le projet associatif adopté par l'association en 2015 a souligné l'importance de l'autonomie et a mis l'accessibilité numérique au centre de ses actions. Militant activement pour que tous les acteurs de la société (organismes publics, entreprises privées, mais aussi grand public) rendent accessibles leurs productions numériques, l'association Valentin Haüy a évidemment eu à cœur de donner l'exemple en la matière.

Très tôt, avant même la publication en 2009 de la première version du RGAA (qui signifiait initialement « référentiel général d'accessibilité pour les administrations »), l'AVH a tenu à rendre son site www.avh.asso.fr accessible. En 2015, l'AVH a mis en ligne sur son site une rubrique [accessibilité numérique](#) destinée à tous les acteurs de la société et non aux seuls professionnels de l'informatique.

Il est à souligner que, dans sa démarche de mise en accessibilité de ses productions numériques, l'AVH ne s'est pas limitée aux besoins des seules personnes déficientes visuelles. Elle a pris en compte toutes les catégories de personnes handicapées. Ainsi, les vidéos sont sous-titrées à destination des personnes sourdes ou malentendantes, les effets de flash sont bannis pour ne pas risquer de déclencher des crises d'épilepsie, etc.

Avant même qu'elle ait pris conscience que [les courriels faisaient partie des services de communication au public en ligne devant être accessibles](#) en application de l'article 47 de la loi du 11 février 2005, l'AVH a veillé à l'accessibilité des courriels qu'elle émet.

3. Recensement des services de communication au public en ligne concernés

L'organisation de l'association Valentin Haüy comprend trois composantes :

- un siège qui abrite notamment divers services spécialisés (médiathèque, boutique...);
- 62 comités Valentin Haüy locaux représentant 126 implantations locales sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin ;
- 18 établissements (de formation, de travail, d'hébergement).

Cette richesse et cette diversité se traduisent au niveau des services de communication au public en ligne.

3.1. Sites Internet

Il y a plusieurs sites nationaux : www.avh.asso.fr, [Éole](#) (médiathèque), magasin.avh.asso.fr, donner.avh, certam-avh.com.

Début 2024, chaque comité et chaque établissement avait son propre site Internet.

À l'automne 2024, à la suite d'un important chantier lancé en 2023, a été mise en service une nouvelle version du site www.avh.asso.fr ayant vocation à intégrer sous forme de pages les anciens sites des comités et des établissements.

Fin 2024 ne restaient plus à intégrer dans www.avh.asso.fr que le site du Certam (certam-avh.com), le site du Centre de formation et de rééducation professionnelle (cfrp-avh.fr) et le site des imprimeries (imprimeries-braille-avh.com)

Le cahier des charges de la refonte du site www.avh.asso.fr mettait fortement l'accent sur l'accessibilité.

3.2. Réseaux sociaux

La diversité des structures de l'association se reflète aussi au niveau des réseaux sociaux.

3.2.1. Comptes nationaux

Facebook

- [Association Valentin Haüy - AVH](#)
- [Accessibilité numérique Valentin Haüy](#)
- [Médiathèque Valentin Haüy](#)
- [Certam - Centre d'expertise technologique Valentin Haüy](#)

Twitter (X)

- [Association Valentin Haüy](#)
- [Accessibilité numérique Valentin Haüy](#)
- [Médiathèque Valentin Haüy](#)
- [CERTAM AVH](#)

LinkedIn

- [Association Valentin Haüy](#)
- [Accessibilité numérique Valentin Haüy](#)
- [CERTAM AVH](#)

Instagram

- [associationvalentinhauy](#)

3.2.2. Comptes des comités Valentin Haüy et des établissements

Les comités Valentin Haüy et les établissements disposent également de comptes sur les réseaux sociaux.

Le recensement exhaustif de ces comptes fera partie du plan d'action 2025.

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

4.1. Actions de formation et de sensibilisation

Des actions de formation et de sensibilisation à l'accessibilité numérique ont été menées depuis plusieurs années.

Le webmestre (présent jusqu'à février 2024) et une autre personne ont suivi la formation aboutissant à la certification AccessiWeb.

Tous les responsables, salariés ou bénévoles, ainsi que tous les producteurs de contenus ont suivi d'une part une sensibilisation à l'accessibilité numérique, d'autre part une formation à la mise en accessibilité des documents.

Des actions similaires seront renouvelées en fonction des besoins tout au long de la période couverte par le schéma pluriannuel.

4.2. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

L'association Valentin Haüy promeut auprès des administrations et des entreprises la bonne pratique consistant à prendre en compte l'accessibilité dès le début d'un projet puis ensuite tout au long de celui-ci.

De longue date, l'association Valentin Haüy a pris en compte l'accessibilité numérique dans ses propres projets.

Sans remonter trop loin dans le passé, l'AVH avait inclus de nombreuses dispositions relatives à l'accessibilité dans le cahier des charges de la refonte de son site institutionnel intervenue en 2016.

Il en a été de même pour le [site du Certam](#) ainsi que pour les versions successives d'[Éole](#).

Cette démarche d'accessibilité dès la conception va bien éventuellement être poursuivie pendant toute la période couverte par le schéma pluriannuel.

4.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les contrats passés avec des prestataires

Pour la réalisation de ses divers sites Internet, l'association Valentin Haüy recourt aux services de prestataires externes. Étant donné que l'accessibilité ne fait pas partie de la plupart des cursus de formation des professionnels du Web, l'AVH se montre très vigilante sur la connaissance du sujet lors du choix des prestataires.

La version 4 du RGAA, qui a introduit les prescriptions relatives au schéma pluriannuel de mise en accessibilité, a indiqué que celui-ci devait notamment contenir des informations sur

« l'intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles (appels d'offres et devis), des critères de notation et de sélection des prestataires et les procédures de recette et, le cas échéant, dans les conventions établies avec leurs opérateurs, délégataires ou partenaires »

Malgré les diverses demandes que l'AVH lui avait faites en ce sens, jusqu'à ce jour, la DINUM¹ s'est toujours refusée à proposer une clause-type accessibilité à insérer dans les appels d'offres.

Pour combler cette lacune, après échanges avec des spécialistes du secteur, l'association Valentin Haüy a [rédigé une telle clause-type et l'a mise en ligne sur son site](#) à destination de tous les organismes publics ou privés.

Dans ses récents appels d'offres, notamment celui qui a abouti à la mise en ligne de son nouveau site institutionnel fin 2024, c'est cette clause que l'AVH a insérée.

Pour l'appel d'offres relatif au site de sa boutique lancé début mars 2024, l'AVH a fait usage de la [clause accessibilité qu'elle propose aux entreprises de vente à distance d'insérer dans les appels d'offres de recherche d'une solution de commerce électronique](#).

4.4. Traitement des retours utilisateurs

Les déclarations d'accessibilité des sites nationaux de l'association Valentin Haüy comportent une rubrique « Retour d'information et contact » ainsi libellée :

« Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service de ce site, ou si vous avez une difficulté avec une publication faite sur un réseau social par l'association, vous pouvez nous contacter via un des moyens ci-après en décrivant votre problème :

- Écrivez-nous à l'adresse email : accessibilite numerique@avh.asso.fr.
- Envoyez-nous un message via [notre formulaire de contact](#).
- Envoyez-nous un courrier à l'adresse :

Association Valentin Haüy
5 rue Duroc
75343 PARIS CEDEX 07

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de dix jours ouvrés au plus tard. »

Les retours sont analysés par un membre du pôle accessibilité numérique de l'association et ensuite traités par les équipes techniques.

5. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

5.1. Ressources humaines employées pour l'accessibilité numérique

Le référent accessibilité numérique est le responsable du pôle accessibilité de l'association. C'est une personne aveugle experte en accessibilité numérique.

Il consacre environ 15 % de son temps à l'accessibilité des productions numériques de l'AVH.

¹ Direction interministérielle du numérique

Le chef de projet digital consacre lui aussi environ 15 % de son temps à l'accessibilité des productions numériques de l'AVH.

Un membre du Certam, également titulaire de la certification Accessiweb, consacre environ 10 % de son temps à l'accessibilité des productions numériques de l'AVH.

Le chargé de mission accessibilité numérique de l'association (bénévole) consacre environ 10 % de son temps à l'accessibilité des productions numériques de l'AVH. Deux autres bénévoles interviennent de manière ponctuelle

Ces pourcentages peuvent paraître faibles, mais il faut tenir compte du fait que, ayant pris en compte de longue date la problématique de l'accessibilité numérique, l'AVH a atteint un bon niveau de maturité en la matière.

Ont été évoquées ci-dessus les ressources humaines propres à l'association. Lors du recours à des prestataires externes, leur compétence en accessibilité numérique constitue un critère majeur de choix.

5.2. Ressources financières employées pour l'accessibilité numérique

L'association Valentin Haüy ayant opté pour la prise en compte de l'accessibilité dès le stade de la conception, notamment lors des projets de refonte de sites, il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique consacrée à l'accessibilité, mais le coût des opérations inclut une part substantielle relative à l'accessibilité.

Les actions de sensibilisation à l'accessibilité numérique de nouveaux arrivants ainsi que les actions de formation à l'accessibilité numérique sont menées en interne et ne nécessitent donc pas de moyens financiers spécifiques.

Dans le passé, il y a eu des dépenses spécifiquement consacrées à l'accessibilité, par exemple à l'occasion de la formation Accessiweb de deux collaborateurs.

Si à l'avenir de nouveaux besoins apparaissent, l'association Valentin Haüy saura y consacrer les moyens nécessaires.

6. Planification de la mise en accessibilité

6.1. Année 2025

6.1.1. Accessibilité des contenus – actions 2025

- Achèvement de la bascule des anciens sites spécifiques vers des pages du nouveau www.avh.asso.fr :
 - Certam (certam-avh.com),
 - Centre de formation et de rééducation professionnelle (cfrp-avh.fr),
 - Imprimerie (imprimeries-braille-avh.com) ;
- Mise en accessibilité de donner.avh, sachant qu'il s'agit d'une solution externe.

- Mise en service, vers septembre-octobre 2025 de la nouvelle version d'Éole.
- Mise en accessibilité de toutes les nouvelles publications sur les réseaux sociaux faites par les établissements et les comités Valentin Haüy.
- Actions de sensibilisation à la déficience visuelle (nouveaux arrivants).
- Actions de formation à la mise en accessibilité des publications sur les réseaux sociaux (comités, établissements et nouveaux arrivants).
- Actions de formation à l'accessibilité des documents et des courriels (nouveaux arrivants).
- Résolution des problèmes résiduels d'accessibilité sur www.avh.asso.fr.
- Résolution des problèmes résiduels d'accessibilité sur magasin.avh.asso.fr.
- Surveillance de l'accessibilité des courriels émis par l'AVH.

6.1.2. Respect des obligations déclaratives – actions 2025

- Nouvel audit et nouvelle déclaration d'accessibilité pour www.avh.asso.fr.
- Nouvel audit et nouvelle déclaration d'accessibilité pour Éole.
- Audit et déclaration d'accessibilité pour donner.avh.
- Audit et déclaration d'accessibilité pour magasin.avh.asso.fr.
- Pour la boutique, en application de [l'annexe de l'article D412-57 du code de la consommation](#), inclusion dans les clauses et conditions générales ou dans un document équivalent des informations relatives à la manière dont le service respecte les exigences d'accessibilité applicables au secteur du commerce électronique.

6.2. Année 2026

L'année 2026 sera une année de consolidation au terme de laquelle l'ensemble des services de communication au public en ligne de l'association devraient être totalement conformes au RGAA, à l'exception peut-être de certains contenus anciens.

6.2.1. Accessibilité des contenus – actions 2026

- Surveillance régulière de l'accessibilité des nouveaux contenus mis en ligne, tant sur les sites Internet que sur les réseaux sociaux.
- Correction de défauts résiduels relatifs à des contenus anciens sur les sites Internet.
- Surveillance régulière de l'accessibilité des courriels émis par l'AVH.
- Actions de formation destinées au maintien des compétences en accessibilité.

6.2.2. Respect des obligations déclaratives – actions 2026

Dans la mesure où les sites www.avh.asso.fr, Éole, magasin.avh.asso.fr, donner.avh, certam-avh.com n'auraient pas tous un taux de conformité au RGAA de 100 % à fin 2025, de nouveaux audits seraient menés courant 2026 à la suite d'actions correctrices, avec ensuite publication de nouvelles déclarations d'accessibilité.

6.3. Année 2027

La mise en conformité complète des divers services de communication au public en ligne de l'association Valentin Haüy ayant en principe été obtenue fin 2026, l'année 2027 sera consacrée au maintien en accessibilité avec une attention soutenue portée aux nouveaux contenus.

6.3.1. Accessibilité des contenus – actions 2027

- Si de nouveaux sites spécialisés sont créés pour des campagnes particulières, ils devront être accessibles d'emblée.
- Surveillance régulière de l'accessibilité des nouveaux contenus mis en ligne, tant sur les sites Internet que sur les réseaux sociaux.
- Correction de défauts résiduels relatifs à des contenus anciens sur les sites Internet.
- Actions de formation destinées au maintien des compétences en accessibilité.

6.3.2. Respect des obligations déclaratives – actions 2027

Dans la mesure où de nouveaux sites spécialisés seront créés pour des campagnes spécifiques, ils feront l'objet d'un audit de conformité et du triptyque « mention en page d'accueil - déclaration d'accessibilité – lien vers le schéma pluriannuel de mise en accessibilité ».

7. Annexes

7.1. Liste des sites Internet

Il s'agit de la liste des sites au 1^{er} janvier 2024.

Dans la colonne « actions prévues », la mention « Contenus rapatriés sur nouveau site » signifie que les contenus seront rapatriés sur des pages de la nouvelle version du site www.avh.asso.fr dont le début de mise en service a eu lieu en septembre 2024.

N°	Typologie	Url	Actions prévues
1	Institutionnel	https://www.avh.asso.fr	Suivi de l'accessibilité
2	Divers	https://presidentielles2017.avh.asso.fr	Exempté de l'obligation d'accessibilité (8° de l'article 3 du décret 2019-768)
3	Imprimerie	http://www.imprimeries-braille-avh.com	Suppression en 2025
6	Communication	https://www.mieuxvivre.amalvoyance.com	Suppression en 2025
7	Communication	https://www.dismoicequetuvois.com/	Suppression en 2025
9	Collecte	https://donner.avh.asso.fr	Mise en accessibilité en 2025
10	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/rentreelitteraire	Suppression en 2025
11	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/ifi	Suppression en 2025
12	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/noel19	Suppression en 2025
13	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/noel20	Suppression en 2025
14	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/noel21	Suppression en 2025
15	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/printemps	Suppression en 2025
16	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/printemps2	Suppression en 2025
17	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/resolutions	Suppression en 2025
18	Collecte	https://agir.avh.asso.fr/temoignage	Suppression en 2025
19	Collecte	https://mystere.avh.asso.fr	À préciser
20	Collecte	https://ensemble.avh.asso.fr	Suppression en 2025
21	Collecte	https://soutenir.avh.asso.fr	Suppression en 2025

N°	Typologie	Url	Actions prévues
22	Collecte	https://defis.avh.asso.fr	Suppression en 2025
23	Collecte	https://noelsolidaire.avh.asso.fr	Suppression en 2025
24	Collecte	https://5jours.avh.asso.fr	Suppression en 2025
25	Services autonomes	https://eole.avh.asso.fr	Refonte en 2025
26	Services autonomes	https://magasin.avh.asso.fr	Suivi de l'accessibilité
27	Services autonomes	https://www.certam-avh.com/fr	En 2025, transfert sur www.avh.asso.fr
28	Etablissement	www.esatescolore.fr	Suppression en 2025
29	Etablissement	www.cfrp-avh.fr	En 2025, transfert sur www.avh.asso.fr

7.2. Liste des comptes réseaux sociaux

Le recensement des divers comptes réseaux sociaux des comité Valentin Haüy et des établissements sera fait courant 2025.